

## sommation à opter qui paye ?

Par **BOURDELLE PASCAL**, le **21/08/2020** à **14:16**

Bonjour,

Sur les conseils du notaire en charge de la succession de ma mère, j'ai contacté un huissier pour une sommation à opter (mon frère refusant de signer les documents de la succession)

J'ai pris en charge les frais pour lancer la procédure

Puis je adresser la facture au notaire pour qu'il l'inclue à la succession ?

bien cordialement

Par **ESP**, le **21/08/2020** à **14:24**

Bien entendu, ces charges entrent en ligne de compte.